

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

126^e année

26 mars
1994

No 12



1 2 5
A N S

D'ÉDITION
GOUVERNEMENTALE



16 janvier 1869
15 janvier 1994

Québec 

LA PREUVE ET LA SIGNATURE

DANS L'ÉCHANGE DE DOCUMENTS INFORMATISÉS AU QUÉBEC



Cette publication présente des questions juridiques majeures relatives à l'échange de documents informatisés (EDI). Elle aborde aussi plusieurs aspects technologiques de cette nouvelle façon de faire des affaires qu'est l'EDI.

Les auteurs définissent et décrivent son rôle actuel dans les activités commerciales et professionnelles quotidiennes. On y apprend aussi comment se négocier, se concluent et se signent les transactions commerciales. Enfin, l'ouvrage traite de la manière d'établir la valeur de ces transactions ainsi que des moyens de faire la preuve en cas de contestation de "signature", de perte de document ou de faux.

La preuve et la signature dans l'échange
de documents informatisés au Québec
Ministère des Communications
1993, 196 pages
E00 2-551-15837-0

29,95 \$

Commande postale

Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information

(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

3-058-4/02

Nom _____ N° compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (____) _____

Code	Titre	Prix unitaire	TPS 7%	Sous-total	Quant.	Total
E00 2-551-15837-0	La preuve et la signature dans l'échange de documents informatisés au Québec	29.95\$	2.10\$	32.05\$		

Frais de port

(Taxes incluses)

4 \$

Total

Cartes de crédit acceptées



Numéro _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important :

Paiement par chèque
ou mandat-poste
à l'ordre de
«Les Publications du Québec».
Prix et conditions de vente
modifiables sans préavis.

Également en vente
chez votre libraire
habituel.



Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

126^e année
26 mars 1994
No 12

Sommaire

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN
TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES DU GOUVERNEMENT
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1993

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La **Partie 1** de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,83 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20,64 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,72 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,32 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Gazette officielle du Québec
1500 D, boul. Charest Ouest

1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Téléphone: (418) 644-7794
(418) 644-7795

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 64 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 93 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 93 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

— LOI SUR L'

M.R.C. DE LA MATAPÉDIA (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	525
M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	525
M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	525
M.R.C. DE MANICOUAGAN (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	525
M.R.C. DES MASKOUTAINS (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	525
M.R.C. DES MOULINS (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	525
MUNICIPALITÉ DE LA PARROISSE DE SAINT-LUCIEN (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	525
MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	525

AVIS DIVERS

APPAREILS SOUS PRESSION (<i>Indexation des droits</i>)	526
ASSOCIATION DES COURTIER ET AGENTS IMMOBILIERS DU QUÉBEC (<i>Changement d'adresse du siège social</i>)	526
LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC CENTRAL (<i>Assemblée</i>)	526
MÉCANICIENS DE MACHINES FIXES (<i>Indexation des honoraires</i>)	526
PARROISSE DE SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD (<i>Requête</i>)	527
PROVINCE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	527
PROVINCE DE QUÉBEC (<i>Rachat d'obligations</i>)	527
SERVICE DE GARDE EN GARDERIE — DROITS EXIGIBLES (<i>Indexation</i>)	528

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Akim Koroghli Lepage	528
Alex Joly-Audet	528
Alex Lamarche-Tremblay	528
Alexandre Rompré	528
Astaphane, Sébastien Chum-Chhin	528
Audrey-Anne Gobeil-Béchar	531
Brad (Joseph, Steven) Camire	529
Bruno Desrochers-Bernier	534
Carl, Jacques, Joseph Ste-Marie	529
Caroline Laurendeau-Jutras	529
Catherine Laurendeau-Jutras	529
Christiane Léveillé	529
Daniel François Thifault	529

Dany Letarte	529
David Tessier Bourque	529
Demetre Tsingakis	529
Denise Nancy Renaud	533
Eliane Tania Joëlle Isaac	529
Eloïse Rompré	528
Elsa Bouchard	529
Ernèse Noréus	530
Francis Forgues	530
Frédéric Milliard Bourgault	534
Frédéric Pépin Morin	530
Ghislaine Lepage	530
Gilles Lorrain	530
Ginette Harbour	530
Gisline Laliberté	530
Grégoire Exius Dorilien	530
Guillaume Lamarche-Tremblay	528
Habashi Nessim Habashi Ibrahim	530
Hélène Lorraine Annie Thifault	529
Hounir Lamouri	530
Ibrahim (Brahim) Sarji	530
Jean Jacques Raiche	531
Jessica Gobeil-Béchar	531
Joffrey Bibaud	531
Jonathan Rompré	528
Joseph Cédric Alex Magny	531
Joseph Daniel Yannick Désalliers-Lafleur	531
Joseph David Louis Arsenault	531
Joseph, Georges, Maurice Giard	531
Joseph Gilles Maxim Chalifoux	531
Joseph Guillaume Philippe Bergeron	531
Joseph Henri Ivan Cormier	531
Joseph Jean-Louis Arsenault	532
Joseph Léopold Patrick Boulanger Gélinas	532
Joseph Michel Stéphane Gravel	532
Joseph, Paul Emile Robichaud	532
Joseph Pierre-Luc Jesson Tessier	532
Joseph Robert Simon Lamothe Dumas	532
Julie Claudia Cinquegrana	532
Léopold Pinsonneault	532
Louiselle Paradis	532
Luc Bégin	532
Lucie Jennifer Renaud	533
Manuel Zébulon Boudreaux	533
Marc-Alain Bellavance	533
Marc Bruno Joseph Ste-Marie	533
Marie Alice Carole Gauvin	533
Marie-Anne Sara Cormier	533
Marie-Berthe Cécile Virginie Cormier	533
Marie Claudia Danka Gélinas Boulanger	532
Marielle Madeleine Dubord	533
Marie, Emma, Mariette Lantier	533
Marie, France Kelly Duval Goulet	533
Marie Josée Arseneault	533
Marie-Josée Legras	534
Marie Julie Isabelle Arsenault	534
Marie Marguerite Elmiron Paquin	534
Marie-Odile-Clara Blouin	534
Marie-Pierre Milliard Bourgault	534
Mary Thérèse Hélène Renaud	533
Mathieu Giroux	534
Maude Desrochers-Bernier	534

Michael Tessier Bourque	529	GESTION D'AUTOS 04 INC.	538
Myguel, Jeremie, Bryan Boudreau	534	HÔTEL MAGOG (SHERBROOKE) INC.	538
Natasha Gobeil-Béchar	531	INVESTISSEMENTS SELAB INC.	538
Nathalie Thérien	534	LA COMPAGNIE DE GESTION 2727 QUÉBEC	
Nicolas Giroux	534	INC.	538
Nunzio Antonecchia	535	LE COMITÉ D'AIDE AUX SINISTRÉS (ST-TITE)	538
Patrick Rice	535	LE SALON DE BRONZAGE RE-AL INC.	538
Pina Cosetta Campese	535	LES CONSTRUCTIONS PIERRE VEILLEUX INC.	539
Priscillia Duchesne	535	LES ENTREPRISES D. MORIN INC.	539
Régis Romuald Dalex	535	LES ENTREPRISES GEOCHIL INC.	539
Rémy Tremblay	535	LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES L.R.P. INC.	539
Rollande Vignola	535	LES ENTREPRISES NOUVELLES VERT-SCIENS	
Romuald Norman Whalen	535	INC.	539
Savuon Tran	535	LES IMMEUBLES D.G.M. INC.	539
Sébastien Desrochers-Bernier	534	LES PLACEMENTS ANDRÉ LAVOIE INC.	539
Stéphanie Véronique Marie Christine Bergeron	531	LES SABLES CHAMAR INC.	539
Stephanie Yasmin Baas	535	L. & L. DRYWALL LTÉE	539
Styliani Talianakis	536	L'OPTION PAYSAGE INC.	539
Sylvie Paiement-Richelieu	536	PIÈCES D'AUTOS A.D.S. INC.	540
Thi Hue Nguyen	536	PLACEMENTS CÔTE-SUD INC.	540
Toufic Makhoulouf	536	POMPAGE A.S. INC.	540
Tristan Limoges	536	RÉNOVATION & CONSTRUCTION HOGUE INC.	540
Vincent Pépin Morin	530	RÉSIDENCE FUNÉRAIRE J.R. REID & FILS INC.	540
Yann Denis Patrick Gagnon	536	SOUDURE R.F. INC.	540
Zouchair Hussein Ayoub Baalbaki	536	TRANSCAY INC.	540

COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

AUBERGE DU LAC NOMINIGUE INC. (<i>Erratum</i>)	546
--	-----

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION (ARTICLE 28)

CLINIQUE FAMILIALE DES BOIS-FRANCS INC. (<i>Erratum</i>)	546
--	-----

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2153-0258 QUÉBEC INC.	536
2427-5133 QUÉBEC INC.	536
2532-8824 QUÉBEC INC.	536
2553-0353 QUÉBEC INC.	537
2635-5123 QUÉBEC INC.	537
2759-7889 QUÉBEC INC.	537
A.A. KLEIN & FILS INC.	537
A.A. KLEIN & SONS INC.	537
A.D.S. AUTO PARTS INC.	540
ASSOCIATION DES FRANCS-MAÇONS BÉNÉVOLES DE QUÉBEC INC.	537
ATELIER ACCES-CIBLE INC.	537
BIJOUTERIE G. SAUVÉ INC.	537
BIOFILTRE INC.	537
CARRELAGES CONCORDE INC.	537
CHAUSSURES EXCEL (1986) INC.	537
CLUB DE BALLE-MOLLE STE-AGATHE INC.	538
CORPORATION D'HABITATION DE SALABERRY	538
FERME DU RADAR INC.	538
FERME SIROIS ET FILS (VAL-BRILLANT) INC.	538

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

AQUEDUC COOPÉRATIF DU 5 DE SAINT-THOMAS-DE-CAXTON (<i>Défaut de respecter la proportion des opérations totales</i>)	540
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE STE-HÉLÈNE (<i>Défaut de respecter la proportion des opérations totales</i>)	540

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

CANTON DE THETFORD-PARTIE-SUD (<i>Annexion</i>)	542
VILLAGE DE TADOUSSAC (<i>Extension de limites</i>)	541
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE ET PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (<i>Extension de limites</i>)	541
VILLE DE THETFORD-MINES (<i>Annexion</i>)	542

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION

COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	542
COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION	544
DROIT IMMOBILIER	544
LISTE 1. TERMES RECOMMANDÉS ET EN INSTANCE DE NORMALISATION	543
LISTE 2. TERMES RECOMMANDÉS	544

**PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
— AVIS DE PRÉSENTATION D'UN**

CONSEIL ACADÉMIQUE D'OSTÉOPATHIE, DE NATUROPATHIE ET D'HOMÉOPATHIE	545
VILLE DE POINTE-AU-PÈRE	545

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES
— LOI CONCERNANT LES**

DISSOLUTION

MIROJO INC. (<i>Erratum</i>)	546
--------------------------------	-----

**TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES
DU GOUVERNEMENT**

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES DE LA COURONNE (<i>Période du 1^{er} avril 1994 au 30 juin 1994</i>)	545
---	-----

**VENTES POUR TAXES,
AVIS DE PUBLICATION**

M.R.C. DE BEAUHARNOIS SALABERRY	545
M.R.C. DE BÉCANOUR	545
M.R.C. DE FRANCHEVILLE	546
M.R.C. LE CENTRE-DE-LA-MAURICIE	546

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

M.R.C. de La Matapédia

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, expirant le 31 mai 1994, à la municipalité régionale de comté de La Matapédia pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 14 mars 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5774

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 13 avril 1996, à la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.3 de cette loi.

Québec, le 14 mars 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5774

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 13 octobre 1994, à la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 14 mars 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5774

M.R.C. de Manicouagan

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 12 juillet 1994, à la municipalité régionale de comté de Manicouagan pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 14 mars 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5774

M.R.C. des Maskoutains

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 9 mars 1994, à la municipalité régionale de comté des Maskoutains pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 8 mars 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5774

M.R.C. des Moulins

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 1^{er} juin 1994, à la municipalité régionale de comté des Moulins pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 14 mars 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5774

Municipalité de la paroisse de Saint-Lucien

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 8 mai 1994, pour permettre à la municipalité de la paroisse de Saint-Lucien d'adopter à l'égard de son territoire des règlements de concordance nécessaires pour tenir compte du Règlement no MRC-133 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Drummond.

Québec, le 14 mars 1994

*Le directeur général de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire,*
GEORGES FELLI

5774

Municipalité de Palmarolle

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 juin 1994, pour permettre à la municipalité de Palmarolle d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 14 mars 1994

*Le directeur général de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire,*
GEORGES FELLI

5774

Avis divers

Règlement sur les appareils sous pression (Décret 2519-82 du 3 novembre 1982) Indexation des droits

Avis est donné, par les présentes, conformément à l'article 86.1 du Règlement sur les appareils sous pression, que les droits prévus aux articles 78, par. 2, et 86 du règlement sont, à compter du 1^{er} avril 1994, majorés de 1,7 % et calculés selon la méthode qui est prévue au règlement. À compter de cette date, le coût de ces droits sera tel qu'il est déterminé au tableau ci-après reproduit.

Cette majoration de 1,7 % correspond au taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada, pour la période se terminant le 31 décembre 1993, tel que déterminé par Statistique Canada.

Le ministre de l'emploi,
SERGE MARCIL

TABLEAU

INDEXATION DES DROITS RÈGLEMENT SUR LES APPAREILS SOUS PRESSION

Articles visés	Coût du droit avant le 1 ^{er} avril 1994	Coût du droit à compter du 1 ^{er} avril 1994.
(Qualification personnelle du soudeur)		
78-par. 2	53 \$	54 \$
86-par. 1	53 \$	54 \$
86-par. 2	53 \$	54 \$
86-par. 3	61 \$	62 \$
86-par. 4	61 \$	62 \$

91616

Association des courtiers et agents immobiliers du Québec

Prenez avis que l'« Association des courtiers et agents immobiliers du Québec » a effectué le changement suivant à l'adresse de son siège social: 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 700, Montréal (Québec), H2Z 1W7.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 69 de la Loi sur le courtage immobilier.

Montréal, le 10 mars 1994

91578

Le secrétaire,
SERGE CAYER

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC CENTRAL

Avis aux détenteurs de titres

L'assemblée générale annuelle des détenteurs de titres de la compagnie du chemin de fer de Québec Central se tiendra à la gare Windsor, Montréal (Québec) Canada, dans la salle de conférence, bureau 339, le mercredi 20 avril 1994, à onze heures, pour présenter les états financiers, élire deux administrateurs représentant les détenteurs de titres de la compagnie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, nommer le vérificateur de la compagnie et examiner toutes les questions dont elle pourra être saisie.

Par ordre du conseil

Montréal, le 24 février 1994

91388

Le secrétaire,
D.J. KEZAR

Règlement sur les mécaniciens de machines fixes (Décret 714-83 du 13 avril 1983) Indexation des honoraires

Avis est donné, par les présentes, conformément à l'article 60.1 du Règlement sur les mécaniciens de machines fixes, que les honoraires prévus aux articles 56 à 60 du règlement sont, à compter du 1^{er} avril 1994, majorés de 1,7 % et calculés selon la méthode qui est prévue au règlement. À compter de cette date, le coût de ces honoraires sera tel qu'il est déterminé au tableau ci-après reproduit.

Cette majoration de 1,7 % correspond au taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada, pour la période se terminant le 31 décembre 1993, tel que déterminé par Statistique Canada.

Le ministre de l'emploi,
SERGE MARCIL

TABLEAU

INDEXATION DES DROITS RÈGLEMENT SUR LES MÉCANICIENS DE MACHINES FIXES

Articles visés	Coût du droit avant le 1 ^{er} avril 1994	Coût du droit à compter du 1 ^{er} avril 1994
56	53 \$	54 \$
57	53 \$	54 \$
58	53 \$	54 \$
59	53 \$	54 \$
60	53 \$	54 \$

91617

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Avis est, par les présentes, donné que la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard s'adressera par requête au gouvernement du Québec afin d'être constituée en municipalité de ville.

Le nom proposé et accepté par la Commission de toponymie est ville de L'Île-Bizard.

Les limites territoriales de cette ville seront les mêmes que celles de l'actuelle Corporation municipale de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard. Elles sont indiquées à la description technique préparée par monsieur Gérard Bégis, arpenteur-géomètre, laquelle est reproduite ci-après comme annexe.

Le chiffre de la population de la ville projetée est de 12 000 habitants.

L'Île-Bizard, le 15 mars 1994

Le secrétaire-trésorier,
MARTIN CLAVEAU

ANNEXE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

DESCRIPTION TECHNIQUE DES LIMITES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD, À ÊTRE CONSTITUÉE EN VILLE DE L'ÎLE-BIZARD

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de l'Île-Bizard les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, routes, rues, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre, dans la rivière des Prairies, du prolongement de la ligne passant à mi-distance entre la rive nord-est de l'Île-Bizard et la rive sud-ouest des îles portant les numéros 236 (île Bigras), 241, 238 (île Verte) et 239 (île Ronde) du cadastre de la paroisse de Sainte-Dorothée et de la ligne passant à mi-distance entre la rive sud-est des îles Bizard et Ronde (numéro 239 du cadastre de la paroisse de Sainte-Dorothée) et de la rive nord-ouest de l'île de Montréal; de là, les lignes et démarcations suivantes: vers le sud-ouest, la ligne médiane de la rivière des Prairies en remontant son cours, en passant à droite des îles les plus rapprochées de la rive droite, portant les numéros 333 (île Barwick), 319 (île Jasmin) et 320 (île Ménard) du cadastre de la paroisse de Sainte-Genève et à gauche des îles les plus rapprochées de la rive gauche, portant les numéros 154 et 155 (île Mercier) du cadastre de la paroisse de l'Île-Bizard et au nord-ouest de l'île portant le numéro 150 du cadastre du village de Sainte-Genève jusqu'à son embouchure dans le lac des Deux-Montagnes; le prolongement du dernier tronçon de ladite ligne médiane dans ledit lac jusqu'à la ligne médiane du lac des Deux-Montagnes; la ligne médiane dudit lac dans une direction nord-est jusqu'au prolongement de la ligne passant à mi-distance entre la rive nord de l'Île-Bizard et la rive sud des îles Roussin (numéro 235 du cadastre de la paroisse de Sainte-Dorothée) et Laval; ledit prolongement et ladite ligne pas-

sant à mi-distance jusqu'à une autre dite ligne passant à mi-distance entre la rive nord-est de l'Île-Bizard et la rive sud-ouest des îles portant les numéros 236 (île Bigras), 241, 238 (île Verte) et 239 (île Ronde) du cadastre de la paroisse de Sainte-Dorothée; enfin, cette seconde ligne passant à mi-distance et son prolongement jusqu'au point de départ.

Lequel territoire comprend en superficie vingt-deux kilomètres carrés et soixante-dix-huit centièmes (22,78 km²) (superficie de la terre ferme).

Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé par le soussigné, en date du 29 avril 1987.

Dans la présente description technique les dimensions sont exprimées en mètres (SI).

Fait et préparé à Montréal, le 29 avril 1987 sous le numéro 5102 de mes minutes.

91576-12-2

PROVINCE DE QUÉBEC*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations de la Province de Québec (Canada) 76700000 \$ CAN., 10,70 % échéant le 1^{er} mai 1999, série FI.

Avis public est donné, par la présente, que selon les termes et conditions régissant les obligations, la Province de Québec procédera au rachat le 1^{er} mai 1994 de la totalité des obligations de la série FI (datée du 1^{er} mai 1979, 10,70 %) échéant le 1^{er} mai 1999 au prix égal à la valeur nominale en circulation à la date du présent avis, soit 50 238 500 \$, plus l'intérêt couru et impayé à la date fixée pour le rachat.

Sur remise le 1^{er} mai 1994 ou après cette date des obligations à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion ou à toute Caisse Desjardins, au choix du détenteur, la Province remboursera les montants indiqués ci-haut.

Aucun intérêt ne sera calculé à l'égard des obligations le ou après le 1^{er} mai 1994.

Québec, le 26 mars 1994

5779

Gouvernement du Québec
Ministère des finances

PROVINCE DE QUÉBEC*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations de la Province de Québec (Canada) 60 000 000 \$ CAN., 10,70 % échéant le 1^{er} mai 1999, série FJ.

Avis public est donné, par la présente, que selon les termes et conditions régissant les obligations, la Province de Québec procédera au rachat le 1^{er} mai 1994 de la totalité des obligations de la

série FJ (datée du 1^{er} mai 1979, 10,70 %) échéant le 1^{er} mai 1999 au prix égal à la valeur nominale en circulation à la date du présent avis, soit 39 300 000 \$, plus l'intérêt couru et impayé à la date fixée pour le rachat.

Sur remise le 1^{er} mai 1994 ou après cette date des obligations à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion ou à toute Caisse Desjardins, au choix du détenteur, la Province remboursera les montants indiqués ci-haut.

Aucun intérêt ne sera calculé à l'égard des obligations le ou après le 1^{er} mai 1994.

Québec, le 26 mars 1994

5779

Gouvernement du Québec
Ministère des finances

Office des services de garde à l'enfance

Droits exigibles pour la délivrance et le renouvellement d'un permis de service de garde en garderie

Avis d'indexation

Conformément à l'article 3 du Règlement sur les services de garde en garderie, l'Office des services de garde à l'enfance informe le public du résultat obtenu, après arrondissement, de l'indexation des droits applicables pour l'étude du dossier lors de la demande de délivrance ou le renouvellement d'un permis de service de garde en garderie.

En conséquence, au 1^{er} avril 1994, les droits exigés sont les suivants:

1^o un droit au montant de 108 \$ dans le cas d'une demande de délivrance d'un permis de service de garde en garderie;

2^o un droit au montant de 64 \$ dans le cas d'une demande de renouvellement d'un permis de service de garde en garderie.

Montréal, le 4 mars 1994

91549

La présidente,
NICOLE MARCOTTE

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Akim Koroghli

Prenez avis que Nathalie Lepage, en ma qualité de mère, domiciliée au 360, Charon, appartement 7, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Akim Koroghli en celui de Akim Koroghli Lepage.

Montréal, le 23 février 1994

91598-12-2

NATHALIE LEPAGE

Alex Joly-Audet

Prenez avis que Claude Audet, en ma qualité de père, domicilié au 961, Pierre LeSueur, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alex Joly-Audet en celui de Alex Audet.

L'Assomption, le 20 janvier 1994

91580-12-2

CLAUDE AUDET

Alex Lamarche-Tremblay Guillaume Lamarche-Tremblay

Prenez avis que Sylvie Lamarche, en ma qualité de mère, domiciliée au 919, du Parc, Saint-Nicolas, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alex Lamarche-Tremblay et Guillaume Lamarche-Tremblay en celui de Alex Tremblay et Guillaume Tremblay.

Saint-Nicolas, le 20 janvier 1994

5770-12-2

SYLVIE LAMARCHE

Alexandre Rompré Jonathan Rompré Eloïse Rompré

Prenez avis que Hélène Deschamps, en ma qualité de mère, domiciliée au 10612, des Prairies, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms d'Alexandre, de Jonathan et d'Eloïse Rompré en ceux d'Alexandre, de Jonathan et d'Eloïse Deschamps.

Montréal, le 2 mars 1994

91501-11-2

HÉLÈNE DESCHAMPS

Astaphane, Sébastien Chum-Chhin

Prenez avis que Chhan Chhin, en ma qualité de père, domicilié au 317, rue Ronsard, Beauport, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Astaphane, Sébastien Chum-Chhin en celui de Stéphane, Steven, Châmroeurm, Hakhéng Chum-Chhin.

Beauport, le 4 mars 1994

91491-11-2

CHHAN CHHIN

Brad (Joseph, Steven) Camire

Prenez avis que Carmen Therrien, en ma qualité de mère, domiciliée au 245, rue Saint-Jacques, La Prairie, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Brad (Joseph, Steven) Camire en celui de Brad (Joseph, Steven) Therrien.

La Prairie, le 22 février 1994

91478-11-2

CARMEN THERRIEN

Carl, Jacques, Joseph Ste-Marie

Prenez avis que Carl, Jacques, Joseph Ste-Marie, domicilié au 1015, Beatty, Verdun, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Carl, Jacques, Joseph Yacovelli.

Verdun, le 5 mars 1994

91519-11-2

CARL, JACQUES, JOSEPH STE-MARIE

**Caroline Laurendeau-Jutras
Catherine Laurendeau-Jutras**

Prenez avis que Denis Jutras, en ma qualité de père, domicilié au 53, Des Ormes, Saint-Basile-le-Grand, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Caroline Laurendeau-Jutras et Catherine Laurendeau-Jutras en ceux de Caroline Jutras et Catherine Jutras.

Saint-Basile-le-Grand, le 11 février 1994

5770-12-2

DENIS JUTRAS

Christiane Léveillé

Prenez avis que Christiane Léveillé, domiciliée au 346, Elm, Westmount, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Roxanne Vandenberg.

Montréal, le 7 mars 1994

91515-11-2

ROXANNE VANDENBERG

**Daniel François Thifault
Hélène Lorraine Annie Thifault**

Prenez avis que Hélène Gagnon, en ma qualité de mère, domiciliée au 2301, de Strasbourg, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Daniel François Thifault et de Hélène Lorraine Annie Thifault en ceux de Daniel François Gagnon-Thifault et de Hélène Lorraine Annie Gagnon-Thifault.

Laval, le 9 février 1994

5770-12-2

HÉLÈNE GAGNON

Dany Letarte

Prenez avis que Marc Letarte, en ma qualité de père, domicilié au 11, rue des Érables, Pont-Rouge, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Dany Letarte en celui de Darren Letarte.

Pont-Rouge, le 1^{er} mars 1994

91492-11-2

MARC LETARTE

**David Tessier Bourque
Michael Tessier Bourque**

Prenez avis que Francine Tessier, en ma qualité de mère, domiciliée au 1468, rue Emilien Rochette, Ancienne-Lorette, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de David Tessier Bourque et Michael Tessier Bourque en ceux de David Bourque et Michael Bourque.

Ancienne-Lorette, le 6 février 1994

5770-12-2

FRANCINE TESSIER

Demetre Tsingakis

Prenez avis que Demetre Tsingakis, domicilié au 465, Ouellette, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dimitri Tsingakis.

Laval, le 14 mars 1994

91602-12-2

DEMETRE TSINGAKIS

Eliane Tania Joëlle Isaac

Prenez avis que Diane Crépault, en ma qualité de mère, domiciliée au 3276, Foch, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Eliane Tania Joëlle Isaac en celui de Eliane Tania Joëlle Isaac-Crépault.

Montréal, le 2 mars 1994

91472-11-2

DIANE CRÉPAULT

Elsa Bouchard

Prenez avis que Nadine Labbé, en ma qualité de mère, domiciliée au 466, Père-Rouillard, Rimouski, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Elsa Bouchard en celui de Elsa Bouchard Labbé.

Rimouski, le 1^{er} mars 1994

91473-11-2

NADINE LABBÉ

Ernèse Noréus

Prenez avis que Ernèse Noréus, domicilié au 8392, 14^e Avenue, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ernèse Noréus de Laleu.

Montréal, le 3 mars 1994

91483-11-2

ERNÈSE NORÉUS

Francis Forgues

Prenez avis que Sylvie Forgues, en ma qualité de mère, domiciliée au 1651 A, Champlain, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Francis Forgues en celui de Francis Lachance.

Montréal, le 28 février 1994

91566-12-2

SYLVIE FORGUES

**Frédéric Pépin Morin
et
Vincent Pépin Morin**

Prenez avis que Danielle Pépin Morin, en ma qualité de mère, domiciliée au 1921, rang Saint-Louis, Saint-Gabriel, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Frédéric Pépin Morin et de Vincent Pépin Morin en ceux de Frédéric Morin et de Vincent Morin.

Saint-Gabriel, le 10 mars 1994

91599-12-2

DANIELLE PÉPIN MORIN

Ghislaine Lepage

Prenez avis que Ghislaine Lepage, domiciliée au 201, D'Orvillier, Saint-Anne-de-la-Pérade, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ghislaine Ghino Lepage.

Saint-Anne-de-la-Pérade, le 13 mars 1994

91601-12-2

GHISLAINE LEPAGE

Gilles Lorrain

Prenez avis que Gilles Lorrain, domicilié au 403, Grande Ligne, Saint-Alexis-de-Montcalm, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Gilles Laurin.

Saint-Alexis-de-Montcalm, le 28 février 1994

91463-11-2

GILLES LAURIN

Ginette Harbour

Prenez avis que Ginette Harbour, domiciliée au 281, rang Kildare, Saint-Ambroise-de-Kildare, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ginette Arbour.

Joliette, le 4 mars 1994

91532-12-2

GINETTE HARBOUR

Gislène Laliberté

Prenez avis que Gislène Laliberté, domiciliée au 474, Lemay, Coaticook, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jocelyne Laliberté.

Coaticook, le 7 mars 1994

91521-11-2

JOCELYNE DUPONT

Grégoire Exlus Dorilien

Prenez avis que Grégoire Exlus Dorilien, domicilié au 5807, Dubreuil, Saint-Léonard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Grégoire Doré.

Saint-Léonard, le 1^{er} mars 1994

91471-11-2

GRÉGOIRE DORILIEN

Habashi Nessim Habashi Ibrahim

Prenez avis que Habashi Nessim Habashi Ibrahim, domicilié au 63, chemin Côte-Sainte-Catherine, Outremont, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nessim Habashi.

Montréal, le 18 février 1994

91608-12-2

HABASHI NESSIM HABASHI IBRAHIM

Hounir Lamouri

Prenez avis que Hounir Lamouri, domicilié au 4522, rue Girouard, appartement 12, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Yannick Lamouri.

Montréal, le 14 mars 1994

91594-12-2

HOUNIR LAMOURI

Ibrahim (Brahim) Sarji

Prenez avis que Souad Ghali, en ma qualité de mère, domiciliée au 11880, boulevard de l'Acadie, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Ibrahim (Brahim) Sarji en celui de Brahim Alain Sarji.

Montréal, le 1^{er} mars 1994

91564-12-2

Le procureur de la requérante,
JEAN POUPART, *notaire*

Jean Jacques Raiche

Prenez avis que Jean Jacques Raiche, en ma qualité de père, domicilié au 1355, boulevard Léry, Léry, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Michael Primeau Raiche en celui de Michael Raiche.

Léry, le 9 mars 1994

91567-12-2

JEAN JACQUES RAICHE

**Jessica Gobeil-Bécharde
Nathascha Gobeil-Bécharde
Audrey-Anne Gobeil-Bécharde**

Prenez avis que Donald Bécharde, en ma qualité de père, domicilié au 1507, Annette-Leclerc, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Jessica Gobeil-Bécharde, de Natascha Gobeil-Bécharde, et de Audrey-Anne Gobeil-Bécharde en ceux de Jessica Bécharde, de Natascha Bécharde, et de Audrey-Anne Bécharde.

Sainte-Foy, le 7 mars 1994

91505-11-2

DONALD BÉCHARDE

Joffrey Bibaud

Prenez avis que Joffrey Bibaud, domicilié au 1496 A, 13^e Avenue, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jeffrey Bibaud.

Montréal, le 3 mars 1994

91518-11-2

JOFFREY BIBAUD

Joseph Cédric Alex Magny

Prenez avis que Line Ratelle, en ma qualité de mère, domiciliée au 5601, 19^e Rue, Grand-Mère, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Cédric Alex Magny en celui de Joseph Cédric Alex Magny Ratelle.

Grand-Mère, le 1^{er} mars 1994

91489-11-2

LINE RATELLE

Joseph Daniel Yannick Désalliers-Lafleur

Prenez avis que Marie Denise Johanne Désalliers, en ma qualité de mère, domiciliée au 5580, rue Vincent-Bélanger, Trois-Rivières, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Daniel Yannick Désalliers-Lafleur en celui de Joseph Daniel Yannick Désalliers.

Trois-Rivières, le 10 mars 1994

91579-12-2

JOHANNE DÉSALLIERS

Joseph David Louis Arsenault

Prenez avis que Joseph David Louis Arsenault, domicilié au 2287, rue Marcotte, canton de Magog, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph David Louis Arseneau.

Canton de Magog, le 11 février 1994

91591-12-2

JOSEPH DAVID LOUIS ARSENAULT

Joseph, Georges, Maurice Giard

Prenez avis que Joseph, Georges, Maurice Giard, domicilié au 4785, rue Sainte-Thérèse, Contrecoeur, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Normand Giard.

Contrecoeur, le 3 mars 1994

91530-12-2

NORMAND GIARD

Joseph Gilles Maxim Chalifoux

Prenez avis que Josée Casavant, en ma qualité de mère, domiciliée au 3307, Charbonneau, Mascouche, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Gilles Maxim Chalifoux en celui de Joseph Gilles Maxim Casavant.

Mascouche, le 11 mars 1994

91584-12-2

JOSÉE CASAVANT

**Joseph Guillaume Philippe Bergeron
Stéphanie Véronique Marie Christine Bergeron**

Prenez avis que Marie Johanne Nicole Ménard, en ma qualité de mère, domiciliée au 727, place Soulanges, Brossard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Joseph Guillaume Philippe Bergeron et de Stéphanie Véronique Marie Christine Bergeron en celui de Joseph Guillaume Philippe Ménard Bergeron et de Stéphanie Véronique Marie Christine Ménard Bergeron.

Montréal, le 7 février 1994

5770-12-2

MARIE JOHANNE NICOLE MÉNARD

Joseph Henri Ivan Cormier

Prenez avis que Joseph Henri Ivan Cormier, domicilié au 1318, chemin Lavermière, L'Étang-du-Nord, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Henri Yvon Cormier.

L'Étang-du-Nord, le 12 mars 1994

91597-12-2

JOSEPH HENRI IVAN CORMIER

Joseph Jean-Louis Arseneault

Prenez avis que Joseph Jean-Louis Arseneault, domicilié au 2287, Marcotte, canton de Magog, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Jean-Louis Arseneau.

Canton de Magog, le 11 février 1994

91592-12-2

JEAN-LOUIS ARSENAULT

**Joseph Léopold Patrick Boulanger Gélinas
et
Marie Claudia Dianka Gélinas Boulanger**

Prenez avis que Michel Patrick Boulanger, en ma qualité de père, domicilié au 1540, 17^e Avenue, Grand-Mère, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Joseph Léopold Patrick Boulanger Gélinas et de Marie Claudia Dianka Gélinas Boulanger en ceux de Joseph Léopold Patrick Boulanger et de Marie Claudia Dianka Boulanger.

Shawinigan, le 28 février 1994

91467-11-2

MICHEL BOULANGER

Joseph Michel Stéphane Gravel

Prenez avis que Joseph Michel Stéphane Gravel, domicilié au 70, rue Cécile, Saint-Jean-de-Matha, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Michel Stéphane Bélanger-Gravel.

Saint-Jean-de-Matha, le 11 janvier 1994

91523-11-2

STÉPHANE GRAVEL

Joseph, Paul, Emile Robichaud

Prenez avis que Joseph, Paul, Emile Robichaud, domicilié au 161, La Chesnaye, Chicoutimi-Nord, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph, Paul, Emile St Laurent.

Chicoutimi-Nord, le 8 mars 1994

91551-12-2

JOSEPH PAUL ÉMILE ST LAURENT

Joseph Pierre-Luc Jesson Tessier

Prenez avis que Sylvie Daigle, en ma qualité de mère, domiciliée au 9, des Falaises, L'Ange-Gardien, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Pierre-Luc Jesson Tessier en celui de Joseph Pierre-Luc Jesson Daigle-Tessier.

L'Ange-Gardien, le 11 mars 1994

91568-12-2

SYLVIE DAIGLE

Joseph Robert Simon Lamothe Dumas

Prenez avis que Nicole Lamothe, en ma qualité de mère, domiciliée au 2705, Kentucky Drive, Saint-Lazare, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Robert Simon Lamothe Dumas en celui de Joseph Robert Simon Dumas.

Sainte-Lazare, le 4 mars 1994

91556-12-2

NICOLE LAMOTHE

Julie Claudia Cinquegrana

Prenez avis que Diane Brunelle, en ma qualité de mère, domiciliée au 6325, place Bonaventure, appartement 102, Brossard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Julie Claudia Cinquegrana en celui de Julie Claudia Brunelle.

Montréal, le 2 mars 1994

91482-11-2

DIANE BRUNELLE

Léopold Pinsonneault

Prenez avis que Léopold Pinsonneault, domicilié au 90, Route 251, Martinville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Paul Pinsonneault.

Martinville, le 25 février 1994

91486-11-2

PAUL PINSONNEAULT

Louiselle Paradis

Prenez avis que Louiselle Paradis, domiciliée au 1020, de la Bergerie, Saint-Jean-Chrysostome, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Louise Paradis.

Saint-Jean-Chrysostome, le 1^{er} mars 1994

91470-11-2

LOUISELLE PARADIS

Luce Bégin

Prenez avis que Luce Bégin, domiciliée au 7983, rue Saint-Dominique, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Audrey Bégin.

Montréal, le 7 mars 1994

91529-12-2

LUCE BÉGIN

**Lucie Jennifer Renaud
Denise Nancy Renaud
Mary Thérèse Hélène Renaud**

Prenez avis que Mandy Roberge, en ma qualité de mère, domiciliée au 131, Cartier, Delson, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Lucie Jennifer Renaud, de Denise Nancy Renaud et de Mary Thérèse Hélène Renaud en ceux de Lucie Jennifer Roberge Renaud, de Denise Nancy Roberge Renaud et de Mary Thérèse Elaine Roberge Renaud.

Delson, le 9 février 1994

91493-11-2

MANDY ROBERGE

Manuel Zébulon Boudreault

Prenez avis que Claude Marie Carolle Boudreault, en ma qualité de mère, domiciliée au 564, rue Allard, Roberval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Manuel Zébulon Boudreault en celui de Manuel Rémi Tremblay Boudreault.

Roberval, le 7 mars 1994

91600-12-2

CLAUDE MARIE CAROLLE BOUDREAUULT

Marc-Alain Bellavance

Prenez avis que Fernande Lavoie, en ma qualité de mère, domiciliée au 689, Bouchard-Lavallée, Saint-Jérôme, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marc-Alain Bellavance en celui de Marc-Alain Lavoie.

Saint-Jérôme, le 4 février 1994

91462-11-2

FERNANDE LAVOIE

Marc Bruno Joseph Ste-Marie

Prenez avis que Marc Bruno Joseph Ste-Marie, domicilié au 1015, Beatty, Verdun, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marc Bruno Joseph Yacovelli.

Verdun, le 5 mars 1994

91520-11-2

MARC STE-MARIE

Marie Alice Carolle Gauvin

Prenez avis que Marie Alice Carolle Gauvin, domiciliée au 851, rang 2, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom de Marie Alice Carolle Bertrand.

Saint-Rémi, le 9 mars 1994

91583-12-2

CAROLLE GAUVIN DIT BERTRAND

**Marie-Anne Sara Cormier
Marie-Berthe Cécile Virginie Cormier**

Prenez avis que Monique Carrier, en ma qualité de mère, domiciliée au 820, rue Dupré, Beloeil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Marie-Anne Sara Cormier et de Marie-Berthe Cécile Virginie Cormier en ceux de Marie-Anne Sara Carrier Cormier et de Marie-Berthe Cécile Virginie Carrier Cormier.

Beloeil, le 9 février 1994

5770-12-2

MONIQUE CARRIER

Marielle Madeleine Dubord

Prenez avis que Marielle Madeleine Dubord, domiciliée au 504, 13^e Rue, La Guadeloupe, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marthe-Hélène Dubord.

Saint-Georges de Beauce, le 1^{er} mars 1994

91477-11-2

MARIELLE MADELEINE DUBORD

Marie, Emma, Mariette Lanthier

Prenez avis que Marie, Emma, Mariette Lanthier, domiciliée au 374, 23^e Avenue, L'Île-Perrot, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie, Mariette, Hélène, Dominique Lanthier.

L'Île-Perrot, le 21 février 1994

91460-11-2

MARIETTE LANTHIER

Marie, France Kelly Duval Goulet

Prenez avis que Sylvie Duval, en ma qualité de mère, domiciliée au 2010, Notre-Dame, Pointe-du-Lac, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie, France Kelly Duval Goulet en celui de Marie, France Kelly Goulet.

Trois-Rivières, le 8 mars 1994

91555-12-2

SYLVIE DUVAL

Marie Josée Arseneault

Prenez avis que Marie Josée Arseneault, domiciliée au 764, place Maisonneuve, Rouyn-Noranda, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Josée Arseneault.

Rouyn-Noranda, le 8 mars 1994

91554-12-2

MARIE JOSÉE ARSENEAULT

Marie-Josée Legras

Prenez avis que Marie-Josée Legras, domiciliée au 205, avenue Paul-Henri, Montmagny, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dany-Josée Legras.

Montmagny, le 8 mars 1994

91522-11-2

MARIE-JOSÉE LEGRAS

Marie Julie Isabelle Arsenault

Prenez avis que Marie Julie Isabelle Arsenault, domiciliée au 2287, Marcotte, canton de Magog, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Julie Isabelle Arseneau.

Canton de Magog, le 11 février 1994

91593-12-2

MARIE JULIE ISABELLE ARSENAULT

Marie Margueritte Elmiron Paquin

Prenez avis que Marie Margueritte Elmiron Paquin, domiciliée au 9400, Irène-Joly, appartement 505, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom de Marie-Margueritte Myra Paquin.

Montréal, le 4 mars 1994

91585-12-2

MARIE MARGUERITTE ELMIRON PAQUIN

Marie-Odile-Clara Blouin

Prenez avis que Marie-Odile-Clara Blouin, domiciliée au 8920, avenue Lavoie, Charlesbourg, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Odile-Claire Blouin.

Charlesbourg, le 15 mars 1994

91603-12-2

MARIE-ODILE-CLARA BLOUIN

**Marie-Pierre Milliard Bourgault
Frédéric Milliard Bourgault**

Prenez avis que Jocelyne Bourgault, en ma qualité de mère, domiciliée au 380, chemin Vincelotte, Cap-Saint-Ignace, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Marie-Pierre Milliard Bourgault et de Frédéric Milliard Bourgault en ceux de Marie-Pier Milliard et de Frédéric Milliard.

Cap-Saint-Ignace, le 15 janvier 1994

91461-11-2

JOCELYNE BOURGAULT

Mathieu Giroux

Prenez avis que Guy-Roland Maheu, en ma qualité de tuteur, domicilié au 20, rue Serrières, Lorraine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Mathieu Giroux en celui de Mathieu Maheu-Giroux.

Lorraine, le 4 mars 1994

91516-11-2

GUY-ROLAND MAHEU

**Maude Desrochers-Bernier
Bruno Desrochers-Bernier
Sébastien Desrochers-Bernier**

Prenez avis que Sylvie Desrochers, en ma qualité de mère, domiciliée au 1070, Versailles, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Maude Desrochers-Bernier, Bruno Desrochers-Bernier et Sébastien Desrochers-Bernier en ceux de Maude Bernier, Bruno Bernier et Sébastien Bernier.

Laval, le 4 février 1994

5770-12-2

SYLVIE DESROCHERS

Myguel, Jeremie, Bryan Boudreau

Prenez avis que Diane Boudreau, en ma qualité de mère, domiciliée au 471, 8^e Rue Ouest, Amos, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Myguel, Jeremie, Bryan Boudreau en celui de Myguel, Jeremie, Bryan Boudreau-Trudel.

Amos, le 4 mars 1994

91550-12-2

DIANE BOUDREAU

Nathalie Thérien

Prenez avis que Nathalie Thérien, domiciliée au 5080, chemin Circle, appartement 9, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nathalie Haccoun.

Montréal, le 3 mars 1994

91504-11-2

NATHALIE THÉRIEN

Nicolas Giroux

Prenez avis que Guy-Roland Maheu, en ma qualité de tuteur, domicilié au 20, rue Serrières, Lorraine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Nicolas Giroux en celui de Nicolas Maheu-Giroux.

Lorraine, le 4 mars 1994

91517-11-2

GUY-ROLAND MAHEU

Nunzio Antonecchia

Prenez avis que Nunzio Antonecchia, domicilié au 12570, Beauchâtel, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nunzio Ezio.

Montréal, le 4 mars 1994

91533-12-2

NUNZIO ANTONECCHIA

Patrick Rice

Prenez avis que Patrick Rice, domicilié à R.R. 3, Gracefield, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Patsy Rice.

Gracefield, le 2 mars 1994

91494-11-2

PATRICK RICE

Pina Cosetta Campese

Prenez avis que Pina Cosetta Campese, domiciliée au 5924, Jarry Est, Saint-Léonard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Josie Cosetta Campese.

Montréal, le 25 février 1994

91474-11-2

Les procureurs de la requérante,
HANNA GLASZ & SHER, *avocats*

Priscillia Duchesne

Prenez avis que Rachel Duchesne, en ma qualité de mère, domiciliée au 194, rang Saint-Jean, Mistassini, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Priscillia Duchesne en celui de Priscillia Bérubé.

Saint-Félicien, le 2 mars 1994

91484-11-2

RACHEL DUCHESNE

Regis Romuald Dalex

Prenez avis que Regis Romuald Dalex, domicilié au 1479, rue Darling, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Christopher Ollivier.

Montréal, le 23 février 1994

91534-12-2

REGIS ROMUALD DALEX

Rémy Tremblay

Prenez avis que Rémy Tremblay, domicilié au 1310, de la Visitation, appartement 5, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Paul Tremblay.

Montréal, le 22 février 1994

91565-12-2

RÉMY TREMBLAY

Rollande Vignola

Prenez avis que Rollande Vignola, domiciliée au 475, Darontal, Boucherville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom de Rollande Fiola.

Boucherville, le 8 mars 1994

91581-12-2

ROLLANDE FIOLA

Ronald Norman Whalen

Prenez avis que Ronald Norman Whalen, domicilié au 15134, boulevard Gouin, Sainte-Geneviève, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Richard Ronald Norman Whalen.

Sainte-Geneviève, le 8 mars 1994

91531-12-2

RICHARD RONALD WHALEN

Savuon Tran

Prenez avis que Sarin Tran, en ma qualité de père, domicilié au 1305, Décarie, appartement 2, Saint-Laurent, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Savuon Tran en celui de Alexandre Tran.

Montréal, le 14 mars 1994

91606-12-2

SARIN TRAN

Stephanie Yasmin Baas

Prenez avis que Stephanie Yasmin Baas, domiciliée au 7, croissant Balko, Dollard-des-Ormeaux, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Stephanie Yasmin Speth.

Dollard-des-Ormeaux, le 4 mars 1994

91490-11-2

STEPHANIE YASMIN BAAS

Styliani Talianakis

Prenez avis que Styliani Talianakis, domiciliée au 4484, boulevard du Souvenir, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom de Stella Talianakis.

Montréal, le 2 mars 1994

91582-12-2

STYLIANI TALIANAKIS

Sylvie Paiement-Richelieu

Prenez avis que Sylvie Paiement-Richelieu, domiciliée au 118, D'Ige, Boucherville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sylvie Richelieu.

Boucherville, le 11 mars 1994

91595-12-2

SYLVIE PAIEMENT-RICHELIEU

Thi Hue Nguyen

Prenez avis que Thi Hue Nguyen, domiciliée au 3345, Ellendale, appartement 3, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jessica Nguyen.

Montréal, le 11 mars 1994

91607-12-2

THI HUE NGUYEN

Toufic Makhlof

Prenez avis que Toufic Makhlof, domicilié au 586, rue Diane, Sainte-Dorothée, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Georges Rachid Toufic Makhlof.

Sainte-Dorothée, le 8 mars 1994

91553-12-2

TOUFIC MAKHLOUF

Tristan Limoges

Prenez avis que Jacinthe Wiseman, en ma qualité de mère, domiciliée au 1515, Beaudet, Saint-Laurent, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Tristan Limoges en celui de Tristan Limoges Wiseman.

Saint-Laurent, le 9 février 1994

91552-12-2

JACINTHE WISEMAN

Yann Denis Patrick Gagnon

Prenez avis que Sen You Hoang, en ma qualité de père, domicilié au 297, route 132 Est, Cacouna, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Yann Denis Patrick Gagnon en celui de Yann Denis Patrick Gagnon-Hoang.

Cacouna, le 8 mars 1994

91557-12-2

SEN YOU HOANG

Zouhair Hussein Ayoub Baalbaki

Prenez avis que Zouhair Hussein Ayoub Baalbaki, domicilié au 1, Côte-Sainte-Catherine, appartement 607, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joël Ayoub.

Montréal, le 17 février 1994

91485-11-2

ZOUHAIR HUSSEIN AYOUB BAALBAKI

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****2153-0258 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «2153-0258 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sept-Îles, le 17 février 1994

91570

La présidente,
MONIQUE G. DEPEYRE

2427-5133 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2427-5133 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gatineau, le 9 mars 1994

91587

Le président,
ALAIN L'HEUREUX

2532-8824 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2532-8824 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 mars 1994

91610

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

2553-0353 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2553-0353 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 2 mars 1994

91547

Les procureurs de la compagnie,
CAIN, LAMARRE, WELLS

ATELIER ACCES-CIBLE INC.

Prenez avis que la compagnie « ATELIER ACCES-CIBLE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 7 janvier 1994

91561

Pour la compagnie,
LUCIEN VILLENEUVE

2635-5123 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2635-5123 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Grenville, le 15 février 1994

91537

Le président,
GILLES DROUIN

BIJOUTERIE G. SAUVÉ INC.

Prenez avis que la compagnie « BIJOUTERIE G. SAUVÉ INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauharnois, le 23 février 1994

91571

Le président,
GÉRALD SAUVÉ

2759-7889 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2759-7889 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Ottawa, le 7 février 1994

91574

Le président,
M. GAMAL G. FARAH

BIOFILTRE INC.

Prenez avis que la compagnie « BIOFILTRE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 février 1994

91543

Le procureur de la compagnie,
YVON MARTINEAU

**A. A. KLEIN & FILS INC.
A. A. KLEIN & SONS INC.**

Prenez avis que la compagnie « A. A. KLEIN & FILS INC. — A. A. KLEIN & SONS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 18 février 1994

91573

Le vice-président,
BERNARD KLEIN

CARRELAGES CONCORDE INC.

Prenez avis que la compagnie « CARRELAGES CONCORDE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Boisbriand, le 11 mars 1994

91613

Pour la compagnie,
YVES GAGNON, C.A.

**ASSOCIATION DES FRANCS-MAÇONS
BÉNÉVOLES DE QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la corporation « ASSOCIATION DES FRANCS-MAÇONS BÉNÉVOLES DE QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 8 mars 1994

91541

Le président,
RALPH ATKINS

CHAUSSURES EXCEL (1986) INC.

Prenez avis que la compagnie « CHAUSSURES EXCEL (1986) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 mars 1994

91611

Le procureur de la compagnie,
ME JOHN A. GIBBS

CLUB DE BALLE-MOLLE STE-AGATHE INC.

Prenez avis que la compagnie « CLUB DE BALLE-MOLLE STE-AGATHE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Agathe, le 27 novembre 1993

91560

Pour la compagnie,
MARCEL LAFLAMME

HÔTEL MAGOG (SHERBROOKE) INC.

Prenez avis que la compagnie « HÔTEL MAGOG (SHERBROOKE) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 5 mars 1994

91572

Le président,
FERNAND ST-ONGE

CORPORATION D'HABITATION DE SALABERRY

Prenez avis que la compagnie « CORPORATION D'HABITATION DE SALABERRY » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Salaberry-de-Valleyfield, le 26 janvier 1994

91614

Le procureur de la compagnie,
LUC LAPOINTE, notaire

INVESTISSEMENTS SELAB INC.

Prenez avis que la compagnie « INVESTISSEMENTS SELAB INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 21 février 1994

91609

Les procureurs de la compagnie,
JOLIN FOURNIER MORISSET

FERME DU RADAR INC.

Prenez avis que la compagnie « FERME DU RADAR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 4 mars 1994

91538

Les procureurs de la compagnie,
AUBUT CHABOT

LA COMPAGNIE DE GESTION 2727 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « LA COMPAGNIE DE GESTION 2727 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 mars 1994

91612

Le procureur de la compagnie,
ME JOHN A. GIBBS

FERME SIROIS ET FILS (VAL-BRILLANT) INC.

Prenez avis que la compagnie « FERME SIROIS ET FILS (VAL-BRILLANT) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Causapsal, le 8 mars 1994

91544

Le procureur de la compagnie,
OLIVIER GIROUX, notaire

LE COMITÉ D'AIDE AUX SINISTRÉS (ST-TITE)

Prenez avis que la compagnie « LE COMITÉ D'AIDE AUX SINISTRÉS (ST-TITE) » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Tite, le 21 février 1994

91575

La présidente,
GINETTE MARCHILDON

GESTION D'AUTOS 04 INC.

Prenez avis que la compagnie « GESTION D'AUTOS 04 INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pointe-du-Lac, le 23 février 1994

91558

Le secrétaire de la compagnie,
GILLES FOURNIER

LE SALON DE BRONZAGE RE-AL INC.

Prenez avis que la compagnie « LE SALON DE BRONZAGE RE-AL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} février 1994

91559

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE LAMOTHE

LES CONSTRUCTIONS PIERRE VEILLEUX INC.

Prenez avis que la compagnie « LES CONSTRUCTIONS PIERRE VEILLEUX INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauceville, le 8 mars 1994

91542

Le procureur de la compagnie,
MICHEL CLICHE, notaire

LES IMMEUBLES D.G.M. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES D.G.M. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Paspébiac, le 3 février 1994

91535

Le procureur de la compagnie,
GILLES MOULIN, notaire

LES ENTREPRISES D. MORIN INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES D. MORIN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 décembre 1993

91569

Le président,
DENIS MORIN

LES PLACEMENTS ANDRÉ LAVOIE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS ANDRÉ LAVOIE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 février 1994

91563

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST

LES ENTREPRISES GEOCHIL INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES GEOCHIL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 7 mars 1994

91536

Les procureurs de la compagnie,
LAZARUS, CHARBONNEAU

LES SABLES CHAMAR INC.

Prenez avis que la compagnie « LES SABLES CHAMAR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Chrysostome, le 11 mars 1994

91577

Le procureur de la compagnie,
ARTHUR MARCIL, notaire

LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES L.R.P. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES L.R.P. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 10 février 1994

91545

Le président,
RONALD POTVIN

L. & L. DRYWALL LTÉE

Prenez avis que la compagnie « L. & L. DRYWALL LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gatineau, le 7 mars 1994

91590

Le secrétaire de la compagnie,
MARC LAFONTAINE

LES ENTREPRISES NOUVELLES VERT-SCIONS INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES NOUVELLES VERT-SCIONS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 16 février 1994

91589

Pour la compagnie,
FRANÇOIS THIBAUT

L'OPTION PAYSAGE INC.

Prenez avis que la compagnie « L'OPTION PAYSAGE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 11 mars 1994

91588

Le président,
ANDRÉ LACROIX

**PIÈCES D'AUTOS A.D.S. INC.
A.D.S. AUTO PARTS INC.**

Prenez avis que la compagnie « PIÈCES D'AUTOS A.D.S. INC. — A.D.S. AUTO PARTS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 février 1994

91562 *Les procureurs de la compagnie,*
DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST

PLACEMENTS CÔTE-SUD INC.

Prenez avis que la compagnie « PLACEMENTS CÔTE-SUD INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 mars 1994

91605 *Les procureurs de la compagnie,*
MARTINEAU WALKER

POMPAGE A.S. INC.

Prenez avis que la compagnie « POMPAGE A.S. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 3 mars 1994

91604 *Le président,*
GUY TALBOT

RÉNOVATION & CONSTRUCTION HOGUE INC.

Prenez avis que la compagnie « RÉNOVATION & CONSTRUCTION HOGUE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 28 février 1994

91540 *Le président,*
JEAN HOGUE

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE J.R. REID & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie « RÉSIDENCE FUNÉRAIRE J.R. REID & FILS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 10 mars 1994

91586 *Les procureurs de la compagnie,*
ROY, DAGENAIS, ALLEN ET ASS., avocats

SOUDURE R.F. INC.

Prenez avis que la compagnie « SOUDURE R.F. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léonard, le 8 mars 1994

91539 *Le procureur de la compagnie,*
CÉLINE MICHAUD, notaire

TRANSCAY INC.

Prenez avis que la compagnie « TRANSCAY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Rosaire, le 17 février 1994

91546 *Le président,*
YVON CAYER

Coopératives — Loi sur les

**AQUEDUC COOPÉRATIF DU 5 DE
SAINT-THOMAS-DE-CAXTON**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie vous avise, conformément à l'article 188 de la Loi sur les coopératives, que la proportion des opérations avec vos membres est inférieure à 50 % de vos opérations totales, pour l'exercice financier se terminant le 3 août 1993.

Faute d'accroître la proportion de vos opérations avec vos membres, au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre pourra, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il déterminera, en décréter la dissolution si la coopérative ne donne pas suite à sa demande.

5778 *La directrice,*
Direction des coopératives,
CHRISTINE ELLEFSEN

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE STE-HÉLÈNE

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie vous avise, conformément à l'article 188 de la Loi sur les coopératives, que la proportion des opérations avec vos membres est inférieure à 50 % de vos opérations totales, pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 1993.

Faute d'accroître la proportion de vos opérations avec vos membres, au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre pourra, après avoir demandé à la

coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il déterminera, en décrétant la dissolution si la coopérative ne donne pas suite à sa demande.

*La directrice,
Direction des coopératives,
CHRISTINE ELLEFSEN*

5778

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Village de Tadoussac

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a décidé, en date du 15 mars 1994, d'étendre les limites territoriales aquatiques du village de Tadoussac.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 22 décembre 1993. Cette description figure en annexe.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES MUNICIPALES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LE VILLAGE DE TADOUSSAC, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Un territoire situé en front de la municipalité du village de Tadoussac, dans la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord, comprenant les parties du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne séparative des lots 455 et 457 du cadastre du canton de Tadoussac et de la rive gauche du fleuve; de là, successivement les lignes et démarcations suivantes: dans le fleuve, le prolongement de ladite ligne séparative de lots jusqu'à la ligne médiane du fleuve; ladite ligne médiane en remontant le cours du fleuve jusqu'au prolongement de la ligne médiane de la rivière Saguenay, ce prolongement étant défini comme une ligne droite passant par l'extrémité sud-ouest de l'île Rouge et dont le point d'origine est la rencontre de ladite ligne médiane et de la ligne droite reliant, à son embouchure, la pointe Noire à la pointe Rouge; vers le nord-ouest, ledit prolongement et la ligne médiane de ladite rivière en remontant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparant le lot 361 des lots 1 et 357 du cadastre du canton de Tadoussac; ledit prolongement jusqu'à la rive gauche de la rivière Saguenay; ladite rive gauche en descendant le cours de la rivière et la rive gauche du fleuve en descendant son cours jusqu'au point de départ.

Cependant, à distraire de ce territoire les quais, les battures et les îles situées en front qui sont déjà inclus dans la municipalité et, s'il y a lieu, le territoire aquatique demandé par la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et illustré sur le plan de l'arpenteur-géomètre Raymond Guérin daté du 23 décembre 1992.

Lesquelles limites distraction faite des emplacements mentionnés ci-dessus définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité du village de Tadoussac.

*Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 22 décembre 1993*

*Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre*

5780

Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et Paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 9 mars 1994 le Règlement numéro 465 de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce et qu'il a également approuvé, à cette même date, l'accord intervenu le 12 janvier 1994 entre les deux municipalités au sujet du partage de l'actif et du passif relatifs au territoire visé par l'annexion.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 16 février 1993; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce est établie à 3 175 habitants et celle de la paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce à 1 156 habitants.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE DÉTACHÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE ET ANNEXÉ À LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROBERT-CLICHE

Un territoire faisant actuellement partie de la paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce, dans la municipalité régionale de comté de Robert-Cliche, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Joseph la partie des lots 540 et 598 avec ses subdivisions présentes et futures, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection du côté sud-ouest de l'emprise de la route numéro 173 (route de contournement de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce) et de la ligne séparative des lots 531 et 540; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers le nord-est sur une distance de 820,69 mètres; dans le lot 540, une ligne droite suivant un gisement de 315°53' et mesurant 159,37 mètres, soit jusqu'au côté nord-ouest de l'emprise de la route numéro 276; le côté nord-ouest de l'emprise de ladite route dans

une direction sud-ouest jusqu'au sommet de l'angle sud du lot 540-114; les lignes sud-ouest et nord-ouest dudit lot 540-114; une ligne droite suivant un gisement $323^{\circ}59'$ et mesurant 11,89 mètres; vers le nord, dans les lots 540 et 598, un arc de cercle d'un rayon de 205,63 mètres et mesurant 157,91 mètres, soit jusqu'à la ligne séparative des lots 598 et 605; partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers le sud-ouest sur une distance de 839,53 mètres, soit jusqu'à la limite actuelle de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce; enfin, le côté sud-ouest de la route numéro 173 (route de contournement de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce) dans une direction sud-est et son prolongement à travers les voies d'accès et de sortie de la susdite route et des chemins publics rencontrés jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Dans la présente description les directions sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 7) NAD 83 et les distances sont exprimées en mètres (SI).

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 16 février 1993

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

5780

**Ville de Thetford-Mines
et
Municipalité du canton de Thetford-Partie-Sud**

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 9 mars 1994 le Règlement numéro 1494 de la ville de Thetford-Mines ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la municipalité du canton de Thetford-Partie-Sud.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 14 mai 1992; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population de la ville de Thetford-Mines est établie à 17 273 habitants et celle de la municipalité du canton de Thetford-Partie-Sud à 3 084 habitants.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

**DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE
DÉTACHÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PARTIE SUD DU
CANTON DE THETFORD ET ANNEXÉ À LA VILLE DE
THETFORD-MINES, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE L'AMIANTE**

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la partie Sud du canton de Thetford, dans la municipalité régionale de comté de L'Amiante, comprenant le lot 21 du rang 4 du cadastre du canton de Thetford, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: en référence au cadastre dudit canton, partant du sommet de l'angle nord du lot 21 du rang 4; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne séparative des lots 20 et 21 dudit rang; partie de la ligne séparative des rangs 4 et 5 en allant vers le sud-ouest jusqu'à la ligne séparative des lots 21 et 22 dudit rang 4; ladite ligne séparative de lots; enfin, la ligne nord-ouest du lot 21 du rang 4 jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la ville de Thetford-Mines.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 14 mai 1992

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

5772

Office de la langue française

Termes parus dans les avis de normalisation

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation. Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 25 février 1994, a normalisé les expressions et les mots français qui suivent, lesquels avaient déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 29 février 1992, à savoir:

Commission de terminologie de la sécurité du revenu

acquisition
bénéficiaire
caisse de retraite
coordination
coordination directe
droits à retraite
élément de retraite
immobilisation
régime de retraite
retraite ajournée
retraite anticipée
retraite normale

option d'égalisation, n. f. Option visant à procurer au prestataire, sa vie durant, un revenu de retraite uniforme nivelé en fonction des prestations d'un régime général. Anglais: level income option. Domaine: sécurité du revenu — régimes de retraite.

Cet avis remplace l'avis paru le 29 février 1992.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 25 février 1994, a normalisé les expressions et les mots français qui suivent, lesquels avaient déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 18 juillet 1992, à savoir:

Commission de terminologie de la sécurité du revenu

participant
participante
transférabilité

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du 25 février 1994, a normalisé les expressions et les mots français qui suivent, lesquels avaient déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 19 septembre 1992, à savoir:

Commission de terminologie de la sécurité du revenu

cotisation
cotisation patronale
déficit actuariel d'exploitation
évaluation actuarielle
cotisation d'exercice
cotisation d'équilibre
convention de gestion financière

Commission de terminologie de la santé

appareil locomoteur
effractif
examen de réactivité foetale
oxygénateur
neurostimulation transcutanée
non effractif
sphygmomanomètre itératif

Commission de terminologie juridique

serment
degré de juridiction

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 25 février 1994, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent:

Liste 1. Termes recommandés et en instance de normalisation

Les termes figurant sur cette liste sont soumis à l'enquête publique et pourront faire l'objet d'un avis de normalisation après un délai de douze mois suivant la parution du présent avis. Tout commentaire devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec), G1R 5S4.

Commission de terminologie juridique

décret, n. m. Acte administratif unilatéral pris par l'exécutif, habituellement en vertu d'une habilitation législative, et qui peut avoir une portée soit générale et impersonnelle, soit individuelle. Anglais: *order in council*. Domaine: droit public.

Note. — On appelle maintenant décret ce qu'on appelait autrefois arrêté en conseil. On prend un décret, comme on prend un arrêté ou un règlement.

règlement, n. m. Acte administratif unilatéral, à caractère général et impersonnel, pris pour l'application d'une loi en vertu d'une habilitation législative. Anglais: *regulation*; *by-law* (US); *by-law* (GB). Domaine: droit public.

Note. — Dans d'autres systèmes, il existe, en plus des règlements pris pour l'application des lois, des règlements autonomes qui peuvent être édictés dans certaines matières déterminées par la loi.

transaction, n. f. Contrat par lequel les parties terminent ou préviennent un procès en consentant des concessions réciproques. Anglais: *out-of-court settlement*. Domaine: droit judiciaire.

Notes. — 1. La transaction fait partie des modes amiables de règlement des litiges. La transaction est souvent appelée dans la langue courante règlement à l'amiable.

2. Éviter le calque *règlement hors cour*.

susceptible d'appel, loc. adj. Se dit d'une décision dont on peut appeler. Anglais: *appealable*, *subject to appeal*. Domaine: droit judiciaire.

mode amiable de règlement des litiges, n. m. (syn.: mode non judiciaire de règlement des litiges, n. m.). Mode de solution des litiges dans lequel les parties cherchent à s'entendre, avec ou sans l'aide d'un tiers, sur la solution de leur différend ou désignent d'un commun accord un tiers pour le trancher. Anglais: *alternative dispute resolution process*. Domaine: droit judiciaire.

Notes. — 1. Les principaux modes amiables de règlement des litiges sont la conciliation, la médiation, la transaction (qu'on appelle souvent dans la langue courante règlement à l'amiable) et même l'arbitrage. Ce dernier n'est pas un mode judiciaire de solution des litiges, mais demeure un mode juridictionnel, puisqu'en ce cas la solution résulte de l'application de la loi et non de la volonté des parties. Si conciliation et médiation sont deux modes parallèles de solution des litiges, la transaction peut constituer l'aboutissement de l'un ou l'autre de ceux-ci.

2. Éviter l'anglicisme *alternative à l'adjudication* et éviter de qualifier d'alternatifs les modes amiables de règlement des litiges.

statuer, v. intr. Rendre une décision de nature juridictionnelle ou administrative. Anglais: *to adjudicate*. Domaine: droit.

Notes. — 1. Statuer peut s'employer absolument ou avec un complément circonstanciel. Le verbe *prononcer*, employé intransitivement (prononcer sur un litige) est un synonyme vieilli de statuer. On le rencontre fréquemment dans notre Code de procédure civile.

2. On peut également dire: se prononcer (sur un litige, une affaire, une demande), trancher (un litige, une affaire), décider (d'un litige, d'une affaire, d'une demande).
3. Éviter les anglicismes *adjudger* (sur une affaire) et *disposer* (d'une affaire).

Jugement définitif, n. m. Jugement qui, sous réserve de l'exercice des voies de recours prévues par la loi, tranche une contestation, dessaisit le juge et a l'autorité de la chose jugée. Anglais: *final judgment*. Domaine: droit judiciaire.

Notes. — 1. Éviter l'anglicisme *judgement final*.

2. Le jugement définitif s'oppose dans notre droit au **jugement interlocutoire**, lequel est un jugement qui statue, en cours d'instance, soit sur une demande accessoire, soit sur une partie seulement de la demande principale.

3. Ne pas confondre le **jugement définitif** avec le **jugement en dernier ressort** (ou **jugement sans appel**), ni avec le **jugement passé en force de chose jugée** (ou **jugement irrévocable**), jugement qui n'est plus susceptible de recours.

4. Les expressions **jugement définitif** et **jugement au fond** ou **sur le fond** (éviter l'anglicisme *judgement au mérite*) désignent généralement la même réalité. Cependant, certains jugements définitifs qui rejettent une action en raison d'un incident de procédure ne sont pas nécessairement des **jugements sur le fond**.

5. Un jugement ayant l'autorité de la chose jugée empêche, sous réserve des voies de recours, que la même chose soit rejugée entre les mêmes parties dans un autre procès. Ne pas confondre avec le **jugement passé en force de chose jugée**.

Communautés culturelles et immigration

cofi, n. m. Établissement relevant de l'Administration qui assure l'orientation et la formation des immigrants, spécialement au moyen de cours d'initiation à la langue française et à la culture québécoise.

Notes. — 1. Le terme *cofi* vient de l'acronyme tiré de Centre d'orientation et de formation des immigrants.
2. Au pluriel *cofi* prend un *s* (ex.: des *cofis*).

Droit immobilier

copropriété, n. f. Modalité de propriété en vertu de laquelle la propriété d'un immeuble est répartie par lots entre les copropriétaires. Anglais: *condominium ownership*; *condominium*; *condo*.

Note. — Éviter l'emploi des termes *condominium* et *condo* en français.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 25 octobre 1980.

Immeuble en copropriété, n. m. (syn.: **copropriété**, n. f.). Immeuble par nature qui est assujéti à un règlement de copropriété, dont la propriété est répartie par lots. Anglais: *condominium*; *condo*.

Notes. — 1. L'immeuble en copropriété est constitué, dans son ensemble, de parties privatives et communes, les parties privatives étant détenues de façon pleine et entière par les copropriétaires. Dans le cas d'une vente, on annoncera ce qui fait l'objet de la partie privative: un appartement, un bureau, un studio, etc.

2. Éviter l'emploi des termes *condominium* et *condo* en français.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 25 octobre 1980.

Liste 2. Termes recommandés

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat à la Commission de terminologie, Office de la langue française, 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec). G1R 5S4.

Commission de terminologie juridique

délivrer, v. tr. Remettre officiellement un document constatant un acte juridique, spécialement une autorisation ou une attestation. Anglais: *to issue*. Domaine: droit.

Notes. — 1. Exemples: délivrer une autorisation, un permis, une attestation, un certificat, un brevet, une copie (d'acte juridique), une expédition, un mandat (d'arrêt, d'amener, etc.), un passeport.
2. Éviter l'emploi d'*émètre* dans ce contexte.

Commission de terminologie de la sécurité du revenu

cotisation facultative, n. f. Cotisation accessoire qu'un participant choisit de verser à un régime de retraite. Anglais: *voluntary additional contribution*. Domaine: sécurité du revenu — régimes de retraite.

Cet avis remplace l'avis de recommandation sur le terme *cotisation volontaire* paru le 4 octobre 1980.

rente certaine, n. f. Rente servie pendant une période dont le terme est connu. Anglais: *annuity certain*. Domaine: sécurité du revenu — régimes de retraite — prestations.

rente viagère, n. f. Rente servie à une personne sa vie durant. Anglais: *life annuity*. Domaine: sécurité du revenu — régimes de retraite — prestations.

rente viagère certaine, n. f. Rente viagère dont le service continue après le décès du participant lorsque la période minimale de service de la rente prévue au régime n'est pas terminée. Anglais: *annuity with x year guarantee*.

rente temporaire, n. f. Rente dont le service cesse au terme de la période prévue au régime ou au décès du participant, s'il survient avant. Anglais: *temporary life annuity*. Domaine: sécurité du revenu — régimes de retraite — prestations.

rente réversible, n. f. Rente qui, en tout ou en partie, continue d'être servie à une autre personne sa vie durant après le décès du participant. Anglais: *joint and last survivor annuity*. Domaine: sécurité du revenu — régimes de retraite — prestations.

Santé

administration, n. f. Introduction d'un médicament dans l'organisme. Anglais: *administration*. Domaine: médecine — pharmacologie — pharmacotechnie — thérapeutique et soins médicaux.

mode d'administration, n. m. Procédé utilisé pour introduire un médicament dans l'organisme. Anglais: *delivery system*. Domaine: médecine — pharmacologie — pharmacotechnie — thérapeutique et soins médicaux.

dispositif d'administration, n. m. Appareil utilisé pour introduire un médicament dans l'organisme. Anglais: *delivery system*. Domaine: médecine — pharmacologie — pharmacotechnie — thérapeutique et soins médicaux.

*Le secrétaire de l'Office de
la langue française,
GILLES-L. RACINE*

5773

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Conseil académique d'ostéopathie, de naturopathie et d'homéopathie

Avis est, par les présentes, donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Québec aux fins de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de permettre la constitution du Conseil académique d'ostéopathie, de naturopathie et d'homéopathie.

Le mandat principal de cet organisme serait l'élaboration, la reconnaissance de programmes de formation et l'évaluation des acquis dans certaines disciplines.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 10 mars 1994

*Pour le Registre ostéopathique du Québec,
CONSTANCE BABIN*

*Pour l'Association des diplômés
en naturopathie du Québec,
JEAN-CLAUDE MAGNY*

*Pour le Syndicat professionnel
des homéopathes du Québec,
GHISLAIN TREMBLAY*

91525

Ville de Pointe-au-Père

Avis est, par les présentes, donné que la municipalité de la ville de Pointe-au-Père, dont le bureau est situé au 315, avenue Dionne, à Pointe-au-Père, s'adressera à la présente ou à la prochaine session du Parlement du Québec pour obtenir les pouvoirs suivants:

Utiliser un immeuble lui appartenant et identifié comme étant les lots 156-4, 156-8, 157-3, une partie des lots 156-5, 156-6, 156-7 et 157-2 et une partie des lots 155, 156 et 157 du cadastre de la paroisse de Sainte-Luce, municipalité de Pointe-au-Père, circonscription foncière de Rimouski, comme s'il avait été acquis

conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. 1-0.01).

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec au 1205, rue Saint-Augustin, bureau 2.59, Québec (Québec), G1A 1A3.

Sainte-Foy, le 3 mars 1994

*Les procureurs de la municipalité,
POTHIER BÉGIN, SOCIÉTÉ D'AVOCATS*

91615

Taux d'intérêt sur les créances du gouvernement

Taux d'intérêt sur les créances de la Couronne

Avis est donné que le taux d'intérêt sur les créances de la Couronne, déterminé conformément à l'article 28R2 du Règlement sur l'administration fiscale (R.R.Q., 1981, c. M-31, r. 1) tel que modifié, pour le trimestre débutant le 1^{er} avril 1994 et se terminant le 30 juin 1994, est de 7 %.

5771

*La sous-ministre,
GISÈLE DESROCHERS*

Ventes pour taxes, avis de publication

M.R.C. de Beauharnois-Salaberry

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Tétrault, secrétaire-trésorier, que la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes le 14 avril 1994 et l'avis qui l'accompagne ont été publiés au journal « Le Soleil du St-Laurent », les dimanches 20 et 27 février 1994.

Beauharnois, le 7 mars 1994

*Le secrétaire-trésorier,
JEAN TÉTRULT*

91526

M.R.C. de Bécancour

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Laval Dubois, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Bécancour, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus le jeudi 14 avril 1994 pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au journal « Le Courrier Sud », aux éditions des 20 et 27 février 1994, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Gentilly, le 8 mars 1994

*Le directeur général et secrétaire-trésorier,
LAVAL DUBOIS*

91548

M.R.C. de Francheville

Prenez avis que, conformément à l'article 1027 du Code municipal, la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Francheville a été publiée au quotidien « Le Nouvelliste », les 12 et 26 février 1994.

Trois-Rivières, le 8 mars 1994

91528

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE ST-ONGE

MIROJO INC.

L'avis de dissolution de corporation publié le 31 juillet 1993, à la page 3467 du numéro 31 concernant la corporation MIROJO INC. est nul et de nul effet.

5776

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1854-9667

M.R.C. Le Centre-de-la-Mauricie

Prenez avis que, conformément à l'article 1027 du Code municipal, la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la municipalité régionale de comté Le Centre-de-la-Mauricie a été publiée à « L'Hebdo du St-Maurice », les 13 et 27 février 1994.

Shawinigan, le 9 mars 1994

91527

La secrétaire-trésorière,
LYNE RICARD

Erratum

AUBERGE DU LAC NOMININGUE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1994 02 19, à la page 350, du numéro 7, relativement à « AUBERGE DU LAC NOMININGUE INC. », de façon à ce que la date de la modification se lise: 1993 12 22.

5777

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

CLINIQUE FAMILIALE DES BOIS-FRANCS INC.

Prenez avis que l'avis de dissolution paru à la *Gazette officielle du Québec* le 13 mai 1991, à la page 2330 du numéro 23, concernant CLINIQUE FAMILIALE DES BOIS-FRANCS INC. est nul et de nul effet.

5775

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1475-4857

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest, 1^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

ISSN 0703-5756

